

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO A LA 50^e SESSION DE LA COMMISSION DE LA
POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT**

Présentée par Monsieur

Albert-Raphaël MONDONGA-O-BATOBANDELYE

*Secrétaire General à la Coopération Internationale du Ministère
de la Coopération au Développement*

New-York, Avril 2017

Madame la Présidente,

Permettez-moi de vous adresser, au nom de la République Démocratique du Congo, mes sincères félicitations pour votre élection à la 50^e session de la Commission de la Population et du Développement.

Permettez-moi de vous féliciter également pour la manière dont vous conduisez nos travaux depuis votre prise de fonction. Je suis convaincu qu'avec votre expérience et votre savoir-faire, vous mènerez nos travaux vers des délibérations fructueuses. J'adresse les mêmes félicitations aux autres membres de votre bureau et vous assure de la pleine collaboration de ma délégation.

Madame la Présidente,

Je voudrais de prime à bord, faire noter que ma délégation s'aligne aux déclarations faites par le Représentant de l'Equateur au nom du Groupe des 77 et la Chine, le Représentant du Cameroun au nom du Groupe africain, et le Représentant de Bangladesh au nom des Pays les Moins Avancés.

La République démocratique du Congo a accueilli favorablement le thème de la 50^{ème} session de la Commission sur la Population et le Développement. Ce thème cadre avec celui de l'Union Africaine sur le dividende démographique qui rentre dans nos priorités nationales.

Notre vision de développement qui consiste à atteindre le statut des pays émergents à l'horizon 2030 a identifié la transition démographique et la transformation de la structure par âge comme leviers essentiels au développement durable du pays en 2050.

Dans cette optique, le positionnement du dividende démographique comme l'un des objectifs importants du développement, surtout dans les pays les moins avancés dont la RDC est une orientation essentielle pour permettre la prise en compte de la variable population dans le développement durable. Mais il faut souligner que la réalisation du dividende démographique requiert une étroite collaboration entre divers acteurs de développement tant au niveau national qu'international.

Madame la Présidente,

La République démocratique du Congo se situe aujourd'hui à l'étape initiale de la transition démographique caractérisée par une fécondité très élevée de 6,6 enfants par femme en moyenne et une mortalité générale en baisse depuis les années 1960. Cette fécondité élevée est restée relativement stable depuis les années 1980 ; ce qui fait que près de la moitié de la population de la RDC est âgée de moins de 15 ans.

Le Gouvernement de la RDC a pris conscience de l'importance de la transition démographique pour le développement du pays. Dans cette optique, différentes actions stratégiques sont en cours dans notre pays, notamment :

- L'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique nationale de la planification familiale à vision multisectorielle pour 2014-2020 ;
- La promotion de l'équité de l'accès à l'éducation pour les jeunes filles et garçons ;

- L'augmentation de la part du budget allouée à la santé et à l'éducation;
- L'élaboration en cours du Plan National Stratégique de Développement pour la période 2017-2021 qui prévoit la diversification de notre économie, à travers le financement du secteur agricole.

Dans ce Plan national de développement, nous envisageons des actions visant à déclencher la baisse de la fécondité en 2022, la transformation de la structure par âge et l'ouverture de la fenêtre démographique d'opportunités économiques en 2037.

Madame la Présidente,

Nous voulons souligner que des progrès notables ont été accomplis en RDC en matière de scolarisation. Les taux de scolarisation ont augmenté à tous les niveaux du système éducatif. Toutefois, la déperdition scolaire demeure très élevée. Les programmes d'enseignement ne s'accordent pas bien au marché de l'emploi, ce qui explique, en partie, le niveau élevé du chômage des jeunes.

Les activités menées par la RDC dans le domaine de la population sont (i) le repositionnement de la Planification Familiale, à travers la création de la demande, en vue de l'atteinte de 3 millions de nouvelles acceptantes par an ; (ii) la prévention et la lutte contre les violences sexuelles ; (iii) la promotion des investissements favorisant l'emploi des jeunes et la formation professionnelle, (iv) le renforcement des capacités pour la production statistique, notamment l'organisation du deuxième recensement général de la population et de l'habitat ; (v) la promotion de l'égalité des sexes par l'investissement dans la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et (vi) la lutte contre les mariages et les grossesses précoces.

C'est pourquoi, faisant suite à la recommandation de l'Union africaine, la République démocratique du Congo a lancé, notamment, en 2015 une campagne contre les mariages précoces pour une durée de trois ans. Le lancement de cette campagne a été suivi par l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre les mariages précoces qui couvre la période 2016 à 2020.

Madame la Présidente,

Pour conclure, je voudrais réitérer l'engagement de la RDC à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population (CIPD) et le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement au-delà de 2014.

Madame la Présidente,

Je vous remercie pour votre attention.